

Tableau décrivant la répartition des parts sociales

Répartition des parts sociales à la date de dépôt du Document d'Information Synthétique (avant réalisation de l'offre) :

Nom du collège	Nombre d'associé.e.s	Capital en €	% du capital	Droit de vote	Droit de vote par associé.e
Collège des producteurs de biens et services	1	100 €	0,04%	20%	20%
Collège des paysans bénéficiaires	3	600 €	0,25%	20%	6,67%
Collège des organisations pour une agriculture paysanne	4	800 €	0,33%	20%	5%
Collège des citoyens et partenaires	153	237 900 €	98,96%	20%	0,13%
Collège des collectivités	1	1 000 €	0,42%	20%	20%
Total	162	240 400 €	100 %	100 %	100 %